

AESH ET AED ET LA PRIME REP ET REP+... C'EST POUR QUAND ?

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Cette prime est versée pour « faire face à des tâches spécifiques dans les écoles et collèges socialement défavorisés [...] au vu de l'intensité de la tâche ». **Les AED et AESH font partie intégrante des équipes éducatives** et sont en 1ère ligne pour gérer des situations de tensions ou de violence, d'accompagnement de la diversité d'élèves en situation de handicap...

Le décret est paru mais il confirme une prime au rabais qui ne sera pas rétroactive au 12 octobre 2022 (date à laquelle l'État se trouvait dans l'illégalité en n'appliquant pas la décision du Conseil d'État) et la prime n'est toujours pas versée à ce jour! **Nouvelle preuve de mépris du gouvernement** à l'égard des personnels les plus précaires et les plus mal payés de l'Éducation nationale.

RAPPEL DES [MÉ] FAITS OU L'HISTOIRE D'UNE DÉCISION SCANDALEUSE

L'arrêté du 9 décembre 2022 prévoit un **montant d'indemnités différent** de celui qui est appliqué aux autres personnels. Bercy ayant accordé une enveloppe budgétaire fermée, le ministère a fait le choix de définir un montant inférieur pour ces seuls personnels.

Cette **décision est proprement scandaleuse**. Pour des raisons purement budgétaires, le ministère décide que les **personnels les plus précaires et aux salaires les plus faibles toucheront moins** que les autres personnels alors que ces indemnités sont liées au lieu d'activité et non à la fonction.



Sont particulièrement pénalisés :

Les personnels travaillant à **temps partiel** et ne travaillant pas forcément toujours en REP ou REP+ ou les AESH pouvant **changer d'affectation** au sein du PIAL...

Et donc **perte de la prime du jour au lendemain !**

ÉCART DE 36%... VALONS-NOUS MOINS QUE LES AUTRES ?

- ✓ **Sur une base à temps complet, c'est 3263 € et 1106 € au lieu de 5114 € et 1134 € pour les autres personnels.**
- ✓ **Soit 685,12 € brut annuels ou 57 € brut mensuels, pour un·e AESH avec une quotité de 62%**
- ✓ **Part variable en REP+ maximale, c'est 448 € pour les un·es versus 702€ pour les autres.**

INJUSTICE
MÉPRIS

Des personnels que le ministère maintient dans la précarité par des salaires et des contrats qui sont en dehors de toute décence. Pire, cette décision montre à quel point des esprits au calcul si froid peuvent imaginer un dispositif de « sous-prime » pour contenir le budget de l'Éducation nationale tout en répondant à l'injonction des juges.

RETARD DE VERSEMENT DES PRIMES



PAS AVANT AVRIL !

RENOI-RH?



PROBLÈMES DE LOGICIEL, C'EST LA FAUTE DE

La mise en place d'un nouveau système de gestion des personnels serait le coupable car les paramètres ne sont pas adaptés et encore moins pour les AESH qui, non seulement, ont des quotités partielles mais qui, de plus, ne sont pas toujours identifiées sur leurs lieux d'affectation.

Si certaines académies affirment être prêtes, l'administration préfère, « pour des raisons d'équité », que tous les services déconcentrés mettent en œuvre le versement de la prime de manière simultanée.

UN RETARD POUVANT ENTRAINER DES BAISES DES AIDES DE LA CAF



La CAF met à jour les ressources tous les 3 mois pour régulariser les montants des aides sociales (prime d'activité, allocation logement). Ce n'est pas la première fois que les AESH se voient appliquer des rappels de salaires dus (rappel changement d'indice) entraînant une incidence à la baisse du montant des aides pendant un trimestre. Cela impacte le fragile équilibre du budget de ces personnels.

La CGT Educ'action interviendra auprès des rectorats pour exiger des services de l'Éducation nationale qu'ils prennent attache auprès des CAF pour demander la neutralisation de ces rappels afin que le calcul des aides sociales ne soit pas impacté à la baisse.

CE LOGICIEL DE GESTION ENTRAINÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉVASTATRICES APRÈS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN CHARGE DE SA MISE EN ŒUVRE

LA PRIME RESTE UN PANSEMENT. GAGNONS SUR LES SALAIRES !

Un vrai statut de la Fonction publique avec une grille de catégorie B

Un temps complet avec pour les AEd, un service de 32h sur 36 semaines et pour les AESH un service de 24H d'accompagnement élève.



POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, CES PRIMES SONT UN DROIT

EXIGEONS

- LE VERSEMENT DES PRIMES AVEC EFFET RÉTROACTIF
- DES PRIMES IDENTIQUES AUX AUTRES PERSONNELS

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ

